

Délibération du bureau prise par délégation

du 4 juin 2012

n°2

page 1/2

RAPPORTEUR : Monsieur Alain GUIMARD

OBJET : Demande de subvention auprès de l'Etat (crédits du FNADT) pour la requalification de l'hôtel d'entreprises n°2, et l'amélioration de la gestion environnementale de cette structure et de la zone nord de Châtelleraut

Mesdames, Messieurs,

Comme axe fort de développement économique dans son territoire, la CAPC a décidé d'avoir une politique active en matière d'immobilier d'entreprises locatif afin de favoriser la création et le développement d'activités. Pour ce faire, elle étend actuellement la pépinière d'entreprises, dédiée plus particulièrement à la création, avec des modules d'ateliers de 200 m².

De même, pour répondre à de nouvelles demandes, notamment industrielles, il est devenu impératif de remettre à niveau l'hôtel d'entreprises numéro 2, et de faire des adaptations techniques sur l'hôtel d'entreprises n°1, qui sont sa propriété.

C'est pourquoi elle a engagé des travaux importants de requalification de l'hôtel d'entreprises n°2 dans le but d'accueillir l'entreprise Mécafi avec une perspective de 50 créations d'emplois à 3 ans. Aujourd'hui, cette dernière, dont la croissance de l'activité est importante, souhaiterait bénéficier de davantage de surface pour l'extension des activités d'une de ses branches en plein essor.

La CAPC va récupérer un local attenant, laissé vacant par l'entreprise Enviro-Développement, qui construit actuellement son propre bâtiment. Elle souhaite dès lors requalifier cet atelier, afin qu'il puisse être loué à l'entreprise Mécafi.

Enfin, l'installation de Mécafi, installation classée pour l'environnement, a permis de mettre en lumière le manque de capacité de rétention des eaux d'extinction de la zone industrielle Nord, dans l'éventualité où un incendie viendrait à se produire. Dans un premier temps deux séparateurs d'hydrocarbures seront à cette occasion installés sur la zone.

Le budget prévisionnel pour réaliser cette opération s'établit comme suit :

1. Dépenses	Prévisionnel en € HT	%
1.1 travaux hôtel d'entreprise	89 700 €	27,4%
1.2 frais d'ingénierie	8 000,00 €	2,4%
1.3 Travaux de mise en rétention	230 000 €	70,2%
Total HT	327 700 €	100,0%

* * * * *

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 4 juin 2012

n°2

page 2/2

VU l'article 3 alinéa I.1.1 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence de développement économique,

VU la délibération n°2 du conseil de communauté du 1^{er} février 2010, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU l'avenant au contrat territorial pour le développement économique et l'emploi du Châtelleraudais en date du 26 mars 2009,

CONSIDERANT la nécessité de modernisation des structures d'accueil d'entreprises situées dans la zone industrielle nord afin de répondre aux demandes actuelles,

Le bureau de la communauté d'agglomération, ayant délibéré, décide :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

2. Financements	Prévisionnel en €	%
2.1 ETAT (FNADT)	240 000 €	73,2%
2.3 CAPC	87 700 €	26,8%
Total HT	327 700 €	100,0%

- de solliciter les financements correspondants de la part de l'Etat,
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Les crédits seront imputés sur la ligne budgétaire 90.14/2313/P1054/4300 du budget annexe de l'immobilier économique pour ce qui concerne les travaux de l'hôtel d'entreprise, et 822.2/2315/P1057/3510 du budget principal pour les travaux liés à la zone.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous-préfecture, le 06/06/12, n° 4176
Publié au siège de la CAPC, le 05/06/12

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Emmanuelle ADAM